Publié le 7 avril 2018.
Dernière modification : 29 mai 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

MINES DU DJEBEL-ANINI
fer et zinc

M. Girerd (Pierre-Aimé), Nicolas (Frédéric) et Nicolas (Alphonse), banquiers à Saint-Étienne (Loire), possédaient des hauts fourneaux à Chanas (Isère). Ils résolurent d'employer dans leur usine métallurgique des minerais algériens. À cet effet, dès l'année 1860, ils entreprirent des recherches dans les collines situées au pied de la chaîne de l'Edough, entre cette chaîne et le lac Fetzara. Des travaux importants furent exécutés : puits, galeries, etc., aux lieux-dits Dardara, Tabeïlga, sur des gisements peu distants de la mine du Mokta-el Hadid. Mais leurs efforts furent concentrés sur le gisement reconnu à El M'kimen, non loin de l'Oued-Zied, sur les bords du lac Fetzara. La mine, exploitée tout d'abord à ciel ouvert, le fut ensuite par des galeries.

Ces divers travaux de recherches et autres nécessitèrent l'apport de plus de cinq cent mille francs.

D'autres recherches furent pratiquées au Nador pour reconnaître l'importance de gisements de zinc constituant un amas remarquable et qui sur certains points émerge à la surface du sol.

Enfin, MM. Girerd et Nicolas frères mirent en évidence la richesse des gisements de fer sédimentaire du Djebel-Anini (arrondissement de Sétif) à l'état de masses d'une puissance évaluée à 3.000.000 de tonnes simplement pour la portion de minerai étalée à la surface du sol.

Ces travaux ont rendu de grands services à l'Algérie, tant au point de vue économique que géologique.

Rapport de MM. Mœvus et Tissot, ingénieurs en chef des mines du département de Constantine. — Documents particuliers.

(Narcisse Faucon, *le Livre d'or de l'Algérie*, Paris, Challamel et Cie, 1889, p. 308-309).

(*La Maouna*, 28 février 1874)

SÉTIF. — À 44 kilomètres de Sétif, sur l'ancienne route de Bougie se trouve l'importante mine de fer du Djebel-Anini, près d'Ain-Rouarh, dont la concession ne tardera sans doute pas a être accordée à la société Mœvus[1] , Nicolas et Consorts.

Le minerai, d'une richesse exceptionnelle, forme un amas considérable plongeant dans la montagne. Déjà, diverses galeries sont ouvertes, et un puits de 30 mètres de profondeur, dont on poursuit encore les travaux, traverse la masse métallifère.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE DES MINES
DU DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

---

[1] Frédéric Xavier Gustave Moevus : Né le 3 février 1810 à Haguenau (Bas-Rhin). Chevalier de la Légion d'honneur du 18 septembre 1860 (min. Algérie et colonies) : ingénieur en chef des mines. Décédé le 20 mars 1879.

(*Conseil général de Constantine*, 11 octobre 1875, p. 241-252)

……

Région de Sétif

Les travaux de recherches du Djebel-Anini avaient été arrêtés il y a près de six mois. Ils sont repris depuis deux mois et emploient actuellement un personnel de 8 ouvriers.

La demande de concession qui avait été présentée au sujet de ce gîte a été rejetée.

À notre avis, il y a incontestablement au Djebel-Anini du minerai qui ne peut pas être exploité à ciel ouvert, el qui, par conséquent, est concessible. Le minerai concessible est en quantité au moins deux ou trois fois plus grande que celui d'El-M'kimen, qui vient d'être concédé, de sorte que, pour notre part, nous ne nous expliquons pas le rejet de la demande.

Ce rejet a peut-être été un bonheur pour les pétitionnaires, à cause des difficultés que présente l'entreprise. C'est discutable, et, dans tous les cas, ce n'est pas leur avis ; mais nous le regrettons pour le pays, parce que nous croyons que cela aura pour effet inévitable de retarder l'organisation de l'affaire du Djebel-Anini, et que, quelque fût le résultat de cette affaire pour ceux qui l'auraient entreprise, le pays ne pouvait qu'y gagner des voies de communication sans avoir absolument rien à y perdre.

Les dépenses déjà faites par la Société Moevus et consorts, parmi lesquelles 50.000 fr. en études du chemin de fer de Bougie à Setif, témoignent de ce qu'on pouvait attendre de cette société.

……

Résumé sur les gîtes non concédés

……

Le Djebel-Anini aura bientôt à sa disposition le chemin de fer de Sétif, et la Société Moevus et consorts, malgré les difficultés que lui crée la manière dont on lui a appliqué la législation, ne paraît pas avoir renoncé à l'idée de son chemin de fer de Setif à Bougie.

……

Constantine, le 17 août 1875,
L'ingénieur ordinaire du Service des Mines,
Vu : J. Tissot.

Chemin de fer Sétif direct
(*L'Avenir de Bougie*, 11 mai 1887)
(*L'Oued-Sahel* (Bougie), 11 mai 1887)

Il paraît que la Compagnie du Djebel-Anini se désintéresse moins que nous ne l'avions entendu dire, de nos besoins qui sont aussi les siens pour le moment. En quelque endroit que passe une ligne directe, elle est appelée à donner une plus-value considérable au minerai du Djebel-Anini dont la richesse est incontestable, mais qui n'entre plus cependant en concurrence sur le marché quand ce minerai y arrive grevé des frais de transports que l'on sait. Non seulement les frais mais encore l'insuffisance de véhicules, la difficulté d'accès concourant à annihiler une source de richesses incalculables.

Cette compagnie, qui a déjà fait faire des études — qui, à une certaine époque, avait mis des hommes spéciaux au travail, et des noms financiers en avant —, la Compagnie du Djebel-Anini, nous affirme-t-on, entend reprendre son œuvre.

Elle trouvera parmi la population et dans les comités que celles-ci ont élus des auxiliaires tout aussi intéressés qu'elle et des défenseurs chaleureux de l'œuvre commune.

La nouvelle que nous apprenons et dont nous sommes l'écho, sous réserves, ne doit laisser personne indifférent. Elle donne une nouvelle physionomie à la chose ; elle oriente nos moyens d'actions.

Hier, on cherchait un demandeur en concession. Aujourd'hui, la Compagnie du Djebel-Anini, qui sera l'un des principaux aliments de la ligne directe, revient à la charge ; elle met en avant des noms de constructeurs et de financiers qui n'ont pas pour habitude de s'engager sans réfléchir.

L'action des comités à la recherche d'un constructeur laissait la chose livrée aux hasard, aux chances des crises financières, tandis que la Compagnie du Djebel-Anini, avec ses attaches, est un porte-parole sérieux ; un porte-parole qui relève l'importance des comités qui l'appuieront.

Ces comités n'ont pas de temps à perdre ; ils feront bien de rechercher de suite les documents statistiques justificatifs dont parlions déjà ; de se mettre en relation avec toutes les personnalités du Djebel-Anini et du monde financier ; de recommencer la campagne entreprise il y a 12 ou 15 ans.

Nous entrons dans une phase nouvelle ; c'est pour nous le cas ou jamais de lutter. Luttons encore, luttons toujours.

NOUVELLES DIVERSES
Le Djebel-Anini
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mars 1888)

Les mines du Djebel-Anini sont très riches et comme qualité et comme quantité. La teneur moyenne du minerai n'est pas inférieure à 65 % de fer métallique. Au point de vue de la teneur, aucune mine de fer du littoral méditerranéen ne peut soutenir la comparaison avec les mines du Djebel-Anini. Les minerais de l'île d'Elbe donnent un rendement de 50 à 60 % de fer métallique. Ceux de Mokta sont moins riches qu'ils n'étaient autrefois. Ceci est dû à ce que, en profondeur, le minerai de Mokta passe au fer carbonaté comme ceci se présente pour beaucoup de mines en Algérie. Quant au minerai de la Tafna, il ne contient guère que 50 % de fer métallique.

Un autre avantage qui n'est certes pas à dédaigner, c'est que le minerai du Djebel-Anini est un minerai en roche très apprécié des métallurgistes.

L'apparition du minerai du Djebel-Anini sur le marché méditerranéen est prochaine.

Nous apprenons que la Société du Djebel-Anini, sortant de sa profonde léthargie qui dure depuis plus de 15 ans, se décide à faire établir à ses frais un chemin de fer minier partant de la mine et aboutissant à la mer.

Ce chemin de fer sera à la voie de 0 m. 60. Dans les parties trop difficultueuses, on emploiera des plans inclinés automoteurs. De cette façon, on abrégera le parcours et on diminuera les dépenses de premier établissement.

Pendant longtemps, cette Compagnie avait pensé pouvoir transporter ses minerais par le chemin de fer direct de Sétif à Bougie dont elle avait, du reste, demandé la concession.

Aujourd'hui, elle paraît devoir abandonner totalement ce projet, et poursuivre activement l'établissement d'un chemin de fer minier.

C'est d'ailleurs le seul moyen pratique pour tirer partie de cet excellent minerai.

CHRONIQUE DES CHEMINS DE FER
(*Le Messager de Paris*, 18 avril 1888)

Algérie
Chemin minier au Djebel-Anini

En présence des retards apportés à la construction de la ligne directe de Sétif à Bougie, la Compagnie du minerai de fer hépatite du Djebel-Anini vient de se décider à faire construire à ses frais un chemin de fer minier à la voie de 0,60, partant de la mine et aboutissant à la mer, entre l'embouchure de l'Oued-Agrioum et le cap Aokas. Voici quelques détails sur ce nouveau railway, dont M. Decauville doit aller surveiller lui même les premiers travaux. Il suivra en beaucoup de points le tracé adopté pour le chemin de fer direct de Sétif à Bougie, par les gorges du Chabet. Sur les points où les difficultés seront trop grandes, on établira des plans automoteurs. La longueur sera de 35 à 60 kilomètres. Selon une première approximation, les frais de traction sur ce chemin de fer ne dépasseront pas 0,020 par tonne et par kilomètre. Les riches mines du Djebel-Anini pourront être ainsi exploitées dans des bonnes conditions.

TRANSFORMATION EN S.A., 1er janvier 1891

Étude de Me Philippe GERMAIN DE MONTAUZAN,
notaire à Saint-Étienne, sise rue Mi-Carême, 10, successeur de son père,
et de Me Louis COSTE.

Transformation de société
(*Mémorial de la Loire*, 25 janvier 1891)

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini (Algérie), société civile dont le siège est à Saint-Étienne, rue de Paris, no 17, dressé par ledit Me Germain de Montauzan,et son collègue, notaires à Saint-Étienne, le vingt-sept décembre dernier (1899), portant la mention suivante : Enregistré à Saint-Étienne, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, folio 32, case 14, reçu quinze cents francs et trois cent soixante-quinze francs pour décimes. Signé : V. Girerd,

Il appert :

Que l'assemblée est présidée par M. Pierre-Adrien Girerd, président du conseil d'administration, M. Primat père et M. Antonio Payre, sont appelés à remplir les fondions de scrutateurs et M. Leblanc Alexis, ingénieur, celles de secrétaire. Le bureau ainsi constitué constate que les convocations ont été régulièrement faites et que sur douze mille actions dont se compose la société, onze mille sept cent soixante sont régulièrement représentées et qu'en conséquence et conformément à l'article 22 des statuts, l'assemblée peut valablement délibérer ;

Que ladite assemblée appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant : « Transformation par voie d'apports de la Société civile de minerais de fer hématite du Djebel-Anini (Algérie) en société anonyme », a voté et accepté à l'unanimité la transformation de la société civile en société anonyme par voie d'apports et approuvé les statuts dont extrait ci-dessous ;

Que sur la proposition de M. Pierre-Adrien Girerd, président du conseil d'administration et de ladite assemblée et à l'unanimité, l'assemblée a nommé comme commissaires pour l'année mil huit cent quatre-vingt-onze, MM. Jean-Baptiste-Hugues

dit Joannès Vocanson, négociant, demeurant à Saint-Étienne, rue de la Loire, nº 1 ; et Louis Chabrier, propriétaire, demeurant à Saint-Étienne.

Extrait des statuts.

Il est formé par les présentes entre tous les actionnaires de la société civile dite Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini (Algérie) et entre eux seuls une société anonyme qui sera régie par les dispositions de la loi du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept. Cette société, formée par voie d'apports, sera substituée purement et simplement aux lieu et place, droits et obligations de la sus-dite société civile dont l'expiration a été fixée par ses statuts au trente un décembre dernier (mil huit cent quatre-vingt-dix).

À cet effet, les comparants font apport à la société présentement constituée de tout ce qui compose l'actif indivis entre eux de la Société civile des minerais de fer hématite au Fjebel-Anini (Algérie) consistant en :

« La concession des minerais de fer du Djebel-Anini octroyée à la société civile ci-dessus dénommée en vertu d'un décret du président de la République française du dix-huit avril mil huit cent soixante-dix-neuf. .

« L'arrêté d'amodiation de la minière pris par M. le général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie à la date du treize mars mil huit cent soixante-seize.

« L'arrêté pris par M. le préfet de Constantine (Algérie) à la date du sept juillet mil huit cent quatre vingt un autorisant la Société civile des minerais de fer hématite du Djebel-Anini à faire des recherches au Djebel-Taffat.

Les études, copies, rapports, plans de mines et mémoires concernant le Djebel-Anini et le Djebel-Taffat et le mobilier garnissant la salle des délibérations du conseil de la société.

« La somme de cent vingt mille francs, soit dix francs par action, montant de l'appel de fonds voté par le conseil d'administration, dans sa. séance du vingt-quatre décembre dernier (1890) et dû par les actionnaires à la société civile qui en fait apport en bloc à la société nouvelle. »

Le fonds social est fixé à la somme de quinze cent mille francs et est divisé en trois mille actions de cinq cents francs chacune donnant droit chacune à un trois millième de l'avoir social.

Il comprend : 1° Les apports ci-dessus indiqués, évalués d'un commun accord par les parties à la somme de treize cent quatre-vingt mille francs ; 2° Et une somme de cent vingt mille francs à verser en numéraire par les actionnaires, à raison de quarante francs par action aux époques et par les fractions qui seront fixées par le conseil d'administration.

En sorte que les actions à remettre aux sociétaires seront dès le début de la Société, libérées de quatre cent soixante francs seulement. Ces actions sont attribuées aux sociétaires dans la proportion d'une action pour quatre parts de l'ancienne société civile.

Le capital social pourra être augmenté en vertu d'une délibération de l'assemblée générale. Il pourra également être diminué dans les mêmes conditions, mais sous réserve du droit des tiers.

La dénomination de la société sera : Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini (Algérie).

La société a pour objet :

« De poursuivre la demande en autorisation de recherches soit au Djebel-Anini soit au Djebel-Tafiat, soit ailleurs et d'obtenir toutes concessions de mines ou minières ; de faire toutes études, demander toutes autorisations ou concessions tendant à créer dans le port de Bougie, un quai d'embarquement et déchargement pour le minerai ;

« D'exploiter les mines de fer du Djebel-Anini et du Djebel-Taffat et faire toutes opérations industrielles, financières et commerciales, ayant trait aux intérêts de la

société. Enfin tout ce qui faisait l'objet de la société civile préexistante et n'a pas été réalisé à ce jour. »

Le siège social est à Saint-Étienne, rue de Paris, n° 17. Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une délibération prise en assemblée générale.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, sauf les cas de transformation, dissolution anticipée ou prorogation prévus aux présents statuts.

La société est administrée par un conseil composé de sept membres au moins et de neuf au plus, nommés par l'assemblée générale. Dès à présent sont nommés membres du conseil d'administration jusqu'au trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-treize :

MM. Pierre-Adrien Girerd,
Ménard-Dorian [2],
Marcellin Giron,
Alexis-Louis Leblanc,
Eugène Neyrand,
Léon Douvreleur,
Joannès Binachon [3],
Et Antoine Primat fils.

Le renouvellement des membres du conseil se fait annuellement par voie de tirage au sort et à raison de deux membres sortants chaque année, et après par ancienneté

Chaque administrateur doit être propriétaire de dix actions au moins ; elles sont affectées en totalité à la garantie de sa gestion.

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu, ils ne contractent à raison de leur gestion aucune obligation personnelle, ni solidaire relative aux engagements de la société.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des affaires de la société.

……

LOIRE
(*Les Archives commerciales de la France*, 4 février 1891)

Saint-Étienne. — Transformation de la Société civile dite CIE DES MINERAIS DE FER HÉMATITE AU DJEBEL-ANINI (Algérie), en société anonyme par voie d'apports, avec siège à St-Étienne, rue de Paris, 17. — Durée : 99 ans du 1er janv. 1891. — Cap. : 1.500.000 fr. — Délib. du 27 déc. 1890.

Concessions de mines en Algérie
(*Le Fer*, janvier 1894)

---

[2] Ménard-Dorian : administrateur des Établissements Jacob Holtzer.

[3] Joannès Binachon (Rive-de-Gier, 1841-Saint-Étienne, 1912) : fils de Fleury Binachon (1816-1889), directeur des usines Hotlzer de Pont-Salomon (Haute-Loire), administrateur des Aciéries de Firminy (1880), maire de Pont-Salomon, député républicain de la Loire. Ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, successeur de son père comme directeur des usines et maire de Pont-Salomon. Président-fondateur des Papeteries d'Aurec Administrateur de la Compagnie électrique de la Loire. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1894.

Par arrêté de M. le gouverneur général de l'Algérie, l'autorisation accordée à MM. Mœvus et Cie pour l'exploitation des minerais de fer de la forêt domaniale du Djebel-Aribi *[sic : Anini]*(arrondissement de Sétif) a été prorogée jusqu'au 1er juillet 1910.

LE BOUGIE-SÉTIF DIRECT

(*Bulletin des Syndicat et Comice agricoles de la région de Sétif*, avril 1896)

Nous lisons dans la *Kabylie* du 1er mars 1896 :

Voilà déjà du temps que nous n'entendons plus parler de cette ligne directe, si désirée par les habitants des arrondissements de Bougie et de Sétif.

Cette question ne date pas d'hier, car il y a des années déjà qu'elle a été mise en avant par nous, qui jugions que cette ligne ferrée était le seul facteur de prospérité, et même de vitalité, de la région Ouest du département de Constantine.

Dès la fondation de notre feuille, en 1874, nous nous en occupions, non pas seulement dans la presse, mais encore dans toutes les sphères officielles où notre voix pouvait être entendue.

Depuis 22 ans, les Bougiotes ont passé par bien des alternatives d'espoir et de déception, sans que la question ait fait un pas en avant.

C'est de 1875 que datent nos premières espérances sérieuses. À ce moment, la Société Moevus, Girerd et Cie, en instance pour obtenir la concession définitive des mines de fer du Djebel-Anini, envoyait ici un ingénieur. M. Combelle, pour étudier le tracé d'un chemin de fer devant relier la mine au port de Bougie, avec prolongement sur Sétif. Cet ingénieur fit deux projets, l'un par l'Oued-Amacine et l'autre par Akbou et le Bou-Sellam. La gare de Bougie devait se trouver près de l'ancien blockhaus Salomon.

Mais cette compagnie, sur laquelle reposaient, alors, toutes les espérances, devait se jouer de nous. Son but, en faisant étudier publiquement les moyens de mettre en exploitation les riches mines de fer du Djebel-Anini, était d'en obtenir la concession définitive, qu'elle obtint du reste. Une fois propriétaire, elle ne songea plus à exploiter, mais bien simplement de tirer le parti le plus avantageux de la fortune qui venait de lui échoir. Elle se mit alors en quête d'acquéreurs avec des prétentions véritablement exagérées. C'est ainsi que dans les premiers temps, elle demandait huit millions de sa propriété, refusant les offres avantageuses qui lui étaient faites, pour plus tard en solliciter de moindres encore et, qu'aujourd'hui, elle se contenterait d'un tout petit million après en avoir refusé quatre.

Lors de la construction du Grand-Central, nous avons encore mené une campagne pour essayer d'obtenir que cette ligne passât le plus près possible des mines du Djebel-Anini, de manière à pouvoir obtenir plus facilement le tronçon de Bougie devant servir à nous relier aussi directement que possible à Sétif et aux Hauts-Plateaux.

Quand il fut question du tronçon de Bougie au Grand-Central, tous nos efforts ont tendu à faire adopter le tracé de ligne directe de Bougie à Tixter, mais ce tracé, paraît-il, devait entraîner une dépense de 56 millions alors que celui par Beni-Mansour ne devait s'élever qu'à vingt millions, et c'est alors que le Gouvernement, par l'intermédiaire de M. l'inspecteur général Hardy, prit l'engagement verbal, mais formel, de ne faire payer aux. produits et marchandises de Sétif à Bougie ou de Bougie à Sétif, que pour la distance de 140 kilomètres que devait avoir la ligne directe Bougie-Tixter-Sétif, au lieu de nous faire payer pour 226 kilomètres que devait avoir le trajet par Beni-Mansour, et ce pour nous faire accepter le projet de raccordement par Beni-Mansour.

……

(*Le monde du travail de l'Afrique française*, 11 mars 1897)

Les mines du Djebel-Anini restent inexploitées faute d'une voie de communication rapide et économique, étudiée cependant depuis plus de dix ans. On appelle cela faire de la colonisation.

C'est. tout simplement monstrueux.

La Cie des minerais de fer du Djebel-Anini (Algérie)
(*Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, 5 octobre 1900)

Société anonyme, au capital de 1.500.000 francs, divisé en 3.000 actions de 500 francs. Cette Société possède depuis très longtemps des gisements de minerais de fer très importants qui n'ont pu être exploités jusqu'à présent, faute de moyens de transports économiques.

Les mines dont il s'agit sont situées dans l'arrondissement de Sétif et à 60 kilomètres environ de distance, à vol d'oiseau, du port de Bougie.

Malgré la hausse des minerais de fer, tant qu'il n'y aura pas une ligne ferrée quelconque, reliant la mine au port de Bougie, les mines de fer du Djebel-Anini seront inexploitables.

On en sera complètement convaincu quand on saura qu'en ce moment, le coût du transport d'une tonne de minerai est d'au moins 30 francs.

Dans le périmètre de la concession, en outre des minerais de fer concédés, il y a encore de la calamine (minorai de zinc carbonate), qui n'est pas concédée

La Cie demande la concession de la cala mine, et dans ce bat, elle fait exécuter des travaux de recherches et de reconnaissance. Les affiches de cette demande en concession ont été apposées le 20 septembre courant sur les murs de notre ville. Le périmètre de la concession demandée comprend toute l'étendue de l'ancienne concession, plus une partie en dehors.

(*L'Impartial*, 30 novembre 1902)

Djidjelli, le 29 novembre 1902.

Les journaux de Bougie mènent en ce moment une active campagne contre le projet d'un chemin de fer de Djidjelli aux mines du Djebel-Anini, avec embranchement sur Sétif, donnant comme arguments que Djidjelli doit porter ses vues sur la ligne El-Milia-Constantine, tandis que Bougie est le port incontesté de Sétif.

Il est facile de leur répondre qu'il est admis par tous ceux que n'influence pas une question de clocher, que les nouvelles lignes de pénétration à construire doivent desservir les régions dépourvues jusqu'ici de débouchés directs vers la mer. Or, il suffit de jeter les yeux sur une carte du département pour s'assurer que la ligne Sétif-Djidjelli remplirait admirablement cette condition, traversant en son milieu le long rectangle, vierge de toute voie ferrée, qui s'étend entre la ligne de Bougie-Beni-Mançour et celle de Philippeville-Constantine.

Quant à l'affirmation que Bougie est le port incontesté de Sétif, elle ne se justifie par aucune preuve mais procède simplement de ce sentiment qui nous porte à croire ce que nous désirons.

Le méridien de Sétif aboutit à Ziama, à égale distance entre Bougie et Djidjelli ; donc pas d'indications au point de vue de la distance à vol d'oiseau. Celle-ci n'a, du reste, que peu d'importance dans le tracé d'une voie ferrée, qui dépend surtout du relief orographique, lequel est nettement favorable à la direction vers Djidjelli, On peut dire sans exagération que les vallées viennent vers nous, tandis que les montagnes, contre lesquelles il est difficile de se battre, barrent la route de Bougie.

La configuration du terrain rendant impossible l'établissement économique d'une voie ferrée reliant le Djebel-Anini à Bougie, les concessionnaires de cette mine étaient dans l'obligation de laisser leurs richesses inexploitées, puisqu'il n'existait aucun autre port pouvant les desservir.

Cet état de choses s'est heureusement modifié depuis que la création d'un port a Djidjelli est chose décidée, et une première étude a prouvé que notre région se prête merveilleusement à la construction d'un chemin de fer à voie étroite pouvant desservir le Djebel-Anini, le Guergour et Sétif avec une simple ligne de 18 kilomètres la raccordant sur la route numéro 9 à la ligne du Djebel-Anini.

Les pentes ne dépasseront pas 2 1/2 ; la longueur kilométrique sera de 115 à la mine et de 110 à Sétif ; enfin le coût total est évalué à 5.500.000 fr.

Nous voilà loin des 20 à 25 millions que nécessiterait, d'après la *Kabylie*, la construction de la ligne de Sétif à Bougie, somme énorme qui ne pourrait se trouver qu'avec une garantie d'intérêts fournie par le budget de l'Algérie. Or, nous doutons fort que les délégations financières soient disposées à augmenter le compte de garanties d'intérêt, car si elles sont actuellement payées par la Métropole, elles tomberont en 1920 à la charge du budget algérien qui aura bien de la peine à y faire face, même en supposant d'ici à cette époque, de larges augmentations de recettes.

Ce sont ces excellentes raisons qui ont décidé les concessionnaires du Djebel-Anini, comme le prouve la lettre du docteur Cochot publiée plus loin, à choisir le port de Djidjelli, le seul pouvant être atteint avec économie par leurs minerais.

Il est naturel que les habitants de Djidjelli, heureux de ce projet, fassent tous leurs efforts pour le faire réussir, espérant bien être aidés par les Sétifiens, dès que ceux-ci se seront rendu compte que le Sétif-Djidjelli est la seule voie pouvant les relier directement et économiquement à la mer.

……

Le Djebel-Anini

Nous recevons de M. le docteur Cochot, concessionnaire de la mine du Djebel-Anini, la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur de l'*Impartial,*

Je lis avec un certain étonnement, dans la *Kabylie* du 23 novembre courant, un article sur le chemin de fer Bougie-Sétif où on escompte le transport des minerais de fer du Djebel-Anini. Ce n'est, du reste, pas la première fois que pareille chose se produit.

Je voudrais qu'on sache une bonne fois pour toutes à Bougie, que nous ne pouvons nous prêter à laisser tromper le public, et que nos intentions bien formelles sont de faire transporter nos minerais sur le port de Djidjelli.

Vous savez, du reste, Monsieur le rédacteur, les raisons primordiales qui nous ont fait préférer ce tracé à tout autre.

Veuillez agréer, etc.

Docteur COCHOT.

Algérie
Le Djebel-Anini
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 mars 1904)

La Compagnie des mines du Djebel-Anini, près de Sétif, a fait étudier un projet de chemin de fer minier, partant des mines de fer du Djebel-Anini et gagnant le port de Djidjelli ; elle doit adresser, sous peu, à M. le gouverneur général, une demande à l'effet d'obtenir qu'un décret rendu en Conseil d'État, conformément à l'article 44 de la loi du 21 avril 1810 et 27 juillet 1880, déclare ce chemin de fer d'utilité publique.

La ligne projetée traversera la route d'Aïn-Abessa à Lafayette aux environs de la ferme Baylac et la route de Bougie à Sétif, à 13 kilomètres de cette dernière ville ; par ce fait, la ville de Sétif se trouvera à 124 kilomètres du port de Djidjelli. Il est à prévoir que, dans un avenir rapproché, un embranchement de chemin de fer d'intérêt local raccordera le chemin de fer d'intérêt minier de la Compagnie du Djebel-Anini à la ville de Sétif.

Les tarifs qui seraient appliqués seraient ceux de la Compagnie de l'Est-Algérien, ou plutôt ceux fixés à la suite de la nouvelle organisation des chemins de fer algériens.

Il est hors de doute que la prospérité de la région de Sétif sera augmenté par la création de cette ligne et rendra possible la formation de nouveaux centres de colonisation.

On sait que notre camarade Faure [4] est dans cette affaire ; cela suffit pour lui donner un caractère de certitude.

Algérie
Concessions
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 mars 1905)

Par décret en date du 20 janvier 1905, il a été institué en faveur de la Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini, une concession de mines de zinc plomb et autres métaux connexes d'Aïn-Roua et autorisé la réunion de cette concession avec celle des mines de fer, zinc et autres métaux connexes du Djebel-Anini.

Blanc de céruse et blanc de zinc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 juillet 1907)

……

La Société des mines de Guergour exploite les minerais de zinc au Djebel-Anini et à Kef-Semmah.

……

L'INDUSTRIE MINERALE EN ALGÉRIE
par M. Georges COCHERY, rapporteur du Budget de l'Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mars 1909)

---

[4] Joseph Faure (1843-1931) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, administrateur d'une trentaine de sociétés, à commencer par celle du Kanguet. Voir encadré.

L'avenir de la production de minerai de fer

……

Le Djebel-Anini a une réserve de plusieurs millions de tonnes qui pourra sans doute être exploitée si des voies de communication sont créées.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE SÉTIF
(*L'Écho de Bougie*, 28 août 1910)

Le Syndicat d'Initiative de la région de Sétif s'est réuni samedi dernier 13 août en assemblée générale à la mairie de Sétif, sous la présidence de M. Émile Chollet[5].

La séance ouverte, celui-ci fait part à ses collègues d'une lettre de la Société du Djebel-Anini adressée à M. le président de la chambre de commerce, lettre dans laquelle la société proteste contre les dires émis par les syndicats d'Initiative de Sétif et de Bougie et la chambre de commerce à l'enquête ouverte sur l'utilité publique du porteur aérien projeté entre le Djebel-Anini et Tixter.

M. Émile Chollet fait remarquer à ce sujet que le syndicat d'Initiative de Sétif n'a pas émis un avis défavorable, mais que, montrant l'avantage de l'exportation des minerais du Djebel-Anini *via* Kerrata, il a simplement laissé le soin aux services compétents d'apprécier la sincérité de la spéculation tentée par la Société du Djebel-Anini et, par conséquent, l'utilité réelle du câble projeté.

Il résulte au surplus des termes mêmes de la lettre de la Société du Djebel-Anini que la construction de Bougïe-Merouaha constituerait pour elle une économie annuelle de 600.000 francs correspondant à un capital de 12 millions.

La Société du Djebel-Anini avouant, d'autre part, que la construction d'une ligne minière ne lui eût coûté que 10 millions, on ne comprend guère ses préférences pour la direction Tixter-Beni-Mançour. On comprend moins encore qu'elle ne soit pas mise en relations avec les concessionnaires de mines intéressés comme elle à la construction du Bougie-Sétif pour assurer la continuation jusqu'à Kerrata ou Merouaha, de la première section de la ligne.

L'assemblée est d'accord pour maintenir les dires émis à ce sujet par son président au nom du syndicat. Le secrétariat est, en outre, chargé d'étudier le dossier de l'enquête sur l'utilité publique du Sétif-Bougie et d'y puiser les éléments de la réponse qui sera adressée à la chambre de commerce au sujet de la lettre de la Société du Djebel-Anini.

……

Mines du Djebel-Anini
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 juillet 1912)

Est déclaré d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer aérien destiné à relier les mines de fer du Djebel-Anini à la gare de Tixter, sur la ligne d'Alger à Constantine.

Les expropriations nécessaires pour l'exécution de ce chemin de fer aérien cesseront de pouvoir être poursuivies en vertu du présent décret, si elles ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans, à partir de sa promulgation.

---

[5] Émile Chollet : directeur de la Cie genevoise.

LOIRE
(*Les Archives commerciales de la France*, 30 juillet 1913)

Saint-Étienne. — Modifications aux statuts.— Soc. anon. dite : Cie des MINERAIS DE FER HÉMATITE DU DJEBEL-ANINI (Algérie), 19, Grand-Moulin. — Capital fixé à 1.200.000 fr.

LOIRE
(*Les Archives commerciales de la France*, 13 août 1913)

Saint-Étienne. — Modifications. — Soc. dite : Cie des MINERAIS DE FER HÉMATITE DU DJEBEL-ANINI (Algérie), 19, Crand-Moulin. — Le capital est fixé à 1.200.000 fr.

Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 janvier 1914)

Une entente a été conclue avec la Société du Djebel-Anini pour l'exploitation de gisements de fer inexploités et proches du Guergour.

MINES DE ZINC DE GUERGOUR
(*Le Journal des chemins de fer*, 28 février 1914, p. 171)

Guergour a pris, au cours de l'exercice, une participation de 313.795 fr. dans la Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini, concessionnaire, en même temps que de gîtes calaminaires, d'une mine et d'une minière de fer importantes, non encore exploitées et voisines des travaux de la société.

(*Les Annales coloniales*, 16 octobre 1915)

Décret autorisant l'amodiation des concessions de mines de Bize (Aude), d'Aïn-Roua et de Djebel-Anini (Constantine).
(*J. O.* du 12 octobre 1915).

MINES DU DJEBEL-ANINI
3, rue de Paris, à Saint-Étienne
(Auguste Pawlowski,
Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,
Annuaires industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 196)

Origines. — Société constituée le 1er janvier 1891, pour 99 ans, aux fins d'exploiter les mines de ce nom.
Capital. — 1.500.000 francs en 3.000 actions de 500 francs.
Année sociale. — Janvier-décembre. Assemblée en avril.

Les mines ont été absorbées [non] par la Société du Guergour (voir à ce nom).

PRODUCTION DES MINES
DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE
(*Le Sémaphore algérien*, 23 novembre 1921)

Dans son rapport présenté au conseil général, à la session tenue en octobre, le Préfet a donné les indications suivantes sur la production des mines du département pendant l'année 1920 (tonnes) :

Mines de zinc et de plomb

Kef-Semmah	7.013
Mesloula	6.500
Hamamm-N'Baïl	4.379
Djebel-Felten	3.812
Chellala	2.619
Djebel-Anini	1.858
.....	

LA VIE ECONOMIQUE
Les minerais en Algérie
(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1924)
(*Le Sémaphore algérien*, 1er janvier 1925)

Pour le zinc, on doit citer : dans le département d'Oran, les exploitations des Maazis (1.800 tonnes) ; dans le département d'Alger, celles de l'Ouarsenis, qui ont donné 13.527 tonnes en 1922 ; dans le département de Constantine, celles de Kef-Semman, qui ont produit 5.188 tonnes cette même année ; d'Aïn-Arko (430 tonnes), de Hammam N'B'ail (2.210 tonnes), de Djebel-Anini (2.000 tonnes), d'Aïn-Roua (600 tonnes), etc.

Guergour
(*Le Journal des finances*, 9 décembre 1928)

.....

Le président a indiqué que le groupement auquel il est fait allusion dans le rapport pour la mise en exploitation du gisement de fer du Djebel-Anini est la Société des mines de fer de Giraumont, filiale des Forges de Châtillon-Commentry. Des études sont faites pour le transport du minerai, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un câble aérien. Les résultats n'en sont attendus que dans quelques mois. Cette mise en exploitation nécessitera des capitaux nouveaux, a dit le président, et la société fera appel à ce moment à ses actionnaires.

Mines de zinc du Guergour
(*Paris-Soir*, 3 avril 1929)

……

Au sujet des travaux entrepris pour la mise en exploitation des gisements de fer du Djebel-Anini, notamment en ce qui concerne le mode de transport du minerai, on ne prévoit pas que les ingénieurs puissent déposer leurs conclusions avant mai prochain. Cette exploitation sera assurée en collaboration avec la Société des mines de fer de Giraumont. filiale de Châtillon-Commentry, cette dernière société étant à même de trouver en Allemagne des débouchés pour le minerai du Djebel-Anini, que Guergour — amodiataire de la mine depuis plusieurs années — n'avait pas utilisé jusqu'ici par suite des impuretés qu'il présentait.

ALGÉRIE
Cie des mines de fer du Djebel-Anini
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1929)

Le contrôle de cette entreprise, assuré jusqu'ici par la Sté des mines de zinc du Guergour, est passé entre les mains de la Cie de Châtlllon-Commentry, qui se propose de développer la production.

Mines de zinc du Guergour
(*Le Temps*, 23 décembre 1929)

Son domaine minier est formé de quatre concessions : Aïn-Sedjera, Kef-Semmah, qui lui appartiennent en propre ; Aïn-Hamra et Aïn-Roua, que la société a amodiées à la Compagnie des minerais de fer du Djebel-Anini.

……

Telle quelle, l'exploitation peut certes se poursuivre pendant plusieurs années encore. À ce moment, la société aura vraisemblablement commencé à tirer parti du gisement de fer du Djebel-Anini. Peut-être alors, les mines de zinc du Guergour deviendront-elles les mines de fer du Guergour ?

MINES DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 4 octobre 1930)

redevances à la Société du Djebel-Anini

Mines de zinc du Guergour
(*Le Temps*, 10 novembre 1930)

……

Les actions de la compagnie du Djebel-Anini rachetées par Guergour immobilisent une proportion relativement importante des disponibilités.

……

Le gisement du Djebel-Anini amodié par Guergour n'est pas encore en exploitation ; on pense effectuer les premières ventes de minerai d'ici à deux ou trois ans.

Société des mines de zinc du Guergour[6]
(*Revue de l'industrie minérale*, décembre 1930)[7]

……

Au Djebel-Anini, les affleurements du minerai de fer présentent des crêtes dépassant de plusieurs mètres les calcaires environnants. Les filons principaux, parallèles, sont souvent réunis par des encroûtements superficiels dont l'épaisseur varie de 4 à 12 mètres. La surface, où se manifestent les affleurements principaux, mesure 400 hectares environ. D'autres fractures minéralisées existent au nord des précédentes, qu'elles continuent jusqu'à l'escarpement qui borde la montagne du côté nord.

Le minerai de fer du Djebel-Anini est de l'hématite à haute teneur contenant un peu d'arsenic et d'antimoine. Les gangues principales sont des terres argileuses et ferrugineuses. L'argile, mêlée de nombreux morceaux de minerai de faible volume, remplit les cavités du gîte. Elle semble être la dernière venue parmi les substances des gisements ; sa production est due, sans doute, à la décalcification superficielle.

Au-dessus de tous les gisements calaminaires se trouvent de petites masses ferrugineuses qui en constituent le chapeau.

Les plus importantes concentrations calaminaires se trouvent dans le cénomanien très développé ; elles sont le résultat de la transformation des calcaires par les eaux minéralisantes ; ce sont des gîtes de substitution. La présence de pyrite interstratifiée dans le marno-calcaire cénomanien du mur du gîte d'Aïn-Sedjera, celle de la blende et de la galène en rognons ou en veinules dans les dolomies du gisement de Boukdama, indiqueraient que, dans certains cas, il n'y a pas eu de réaction entre les eaux minéralisantes et les marnes ou les dolomies et que le minerai a été amené là dans l'état où il se trouve ; ce qui fait admettre par M. Brives que les gîtes calaminaires de substitution dans le cénomanien seraient le résultat de remise en marche de gîtes préexistants.

……

Le Bougie-Mérouah
(*Délégations financières algériennes*, 1931)

……

Le seul gisemenct actuellemenet intéressant est celui du Djebel-Anini**,** dont la minière a été amodiée dès 1876, mais n'a pu être exploitée jusqu'à présent faute de moyens de transport du minerai.

L'exploration du gîte a été commencée très anciennement, il y a plus de 40 ans. Après une longue période d'abandon, les recherches ont été reprises depuis 1927 par la Société des mines du Djebel-Anini**,** mais les nouveaux travaux sont trop peu développés (2 galeries de 50 à 100 mètres et puits de quelques mètres), les affleurements trop

---

[6] Note présentée au Congrès de l'Afrique du Nord.
[7] Article signalé à notre attention par Alain Warmé.

étendus, et le gîte trop irrégulier pour qu'ils aient pu encore modifier de façon sensible l'ordre de grandeur des évaluations de tonnage antérieures, qui se tenait aux environs de 2 à 3 millions de tonnes. Il s'agit d'un minerai très riche (64 % de fer en moyenne), mais malheureusement déprécié par certaines impuretés, dont les plus gênantes sont l'antimoine et l'arsenic.

Dans une situation favorable du marché des minerais (et cette éventualité correspond peut-être pour l'avenir à une hypothèse optimiste en raison du grand nombre et de l'importance des gîtes miniers en exploitation ou qui vont être prochainement exploités), on peut tabler sur une extraction annuelle de 150.000 à 200.000 tonnes au maximum.

Dès 1928, reculant devant le délai nécessité par la construction de la ligne Bougie-Mérouah, la Société des mines du Djebel-Anini avait envisagé la construction d'un transporteur aérien de 52 kilomètres de longueur, reliant le gisement au. port de Bougie. Une demande de déclaration d'utilité publique pour cet ouvrage est actuellement à l'instruction. Pendant que se déroulaient les formalités nécessitées par cette déclaration, la construction du chemin de fer Bougie-Souk-el-Tenine entrait dans une phase de réalisation et, d'accord avec la société pétitionnaire, la solution de l'affaire a été provisoirement différée. Si l'on décidait de ne pas poursuivre la construction de la ligne de Bougie à Mérouah, la Société du Djebel-Anini pourrait reprendre la solution du transporteur aérien, dont la construction pourrait être réalisée rapidement, ce qui permettrait, dans un délai relativement court, la mise en exploitation du gisement. Si la ligne de chemin de fer de Bougie à Mérouah, dont la réalisation et l'exploitation présenteraient des difficultés toutes spéciales dues à la topographie des lieux, devait être exécutée, ce ne serait guère avant plusieurs années que le gisement du Djebel-Anini pourrait entrer en exploitation, surtout si la ligne doit être électrifiée au moyen d'un barrage sur l'oued Agrioun.

La décision préconisée par la mission d'études Fontaneilles d'arrêter la construction récemment commencée de la ligne Bougie-Mérouah ne paraît donc pas devoir être préjudiciable à l'exploitation du gisement de fer du Djebel-Anini**,** la société amodiataire étant bien décidée, si le chemin de fer ne se fait pas, à faire elle-même les frais d'un transporteur aérien. La non-construction du chemin de fer n'empêchera pas la mise en valeur du gisement et elle présentera au point de vue de l'intérêt général l'avantage de décharger la Colonie d'une dépense de premier établissement, qui a été évaluée à 192.000.000 francs, et qu'il faudrait engager pour obtenir un moyen de transport qui, utilisé presque exclusivement pour transporter par an 150.000 à 200.000 tonnes de minerai dé fer, procurerait des recettes brutes couvrant à peine les dépenses d'exploitation (et ce n'est pas certain) et laissant, en tout cas, au compte de. la Colonie, la charge totale de l'intérêt et de l'amortissement du capital engagé.

Une ligne nouvelle de chemin de fer ne peut être raisonnablement construite si l'on n'est pas assuré de pouvoir, par les recettes à en provenir, rémunérer les frais d'exploitation et d'entretien et une fraction appréciable des charges de premier établissement, surtout si on a une autre solution à sa disposition. Tel paraît être le cas pour le trafic minier restant à assurer éventuellement par un nouveau moyen de transport dans la région en cause, si, comme cela paraît probable, la Société du Djebel-Anini s'est bien assurée, avant de présenter la demande de déclaration d'utilité publique d'un transporteur aérien, que celui-ci pourrait avoir un débit suffisant pour écouler la production annuelle à prévoir.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR

(*Le Journal des débats*, 15 mai 1933)

……

L'assemblée extraordinaire du 9 mai a approuvé provisoirement l'apport de 1.500 actions de la Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini. Cet apport sera rémunéré par la remise de 750 actions de 200 fr. des Mines du Guergour, jouissance 15 janvier 1930, et le capital de Guergour sera ainsi porté de 5 millions 600.000 fr. à 5.750.000 fr.

(*Le Temps*, 14 septembre 1933)

Les travaux du chemin de fer de Bougie à Sétif n'ont pas été repris ; cette ligne doit permettre l'exploitation de la mine de fer du Djebel-Anini.

Situation de l'industrie minière de l'Algérie en 1933
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1934)

En ce qui concerne les mines, la redevance proportionnelle de 20 % a rapporté 47.800 fr. pour le Zaccar et 12.000 fr. pour le Djebel-Anini. La redevance fixe a laissé 124.177 francs.

Les demandes de dérogations à l'application des 40 heures
dans les exploitations minières de l'Algérie
(*L'Écho d'Alger*, 14 novembre 1938)

Par application des articles 15 (exploitations souterraines) et 9 (exploitations à l'air libre et service du jour) des décrets du 3 juin 1938, les sociétés minières ci-après désignées ont demandé à bénéficier de dérogations à l'application des décrets du 3 juin 1938 relatifs à la semaine de quarante heures dans les exploitations minières de l'Algérie :

……

Concessions de Kef-Semmah, d'Aïn-Roua, du Djebel-Anini et de Bou-Kedema : Société des mines de zinc du Guergour (zinc), dérogation totale six mois.

AEC 1951 :

Compagnie des minerais de fer du Djebel-Anini, 11, rue Saint-Florentin, Paris. — 1.200.000 fr. — zinc et fer. — Constantine (Sté en voie d'absorption par la Sté des mines de zinc de Guergour).